

Délibération n° 2025 – II – 012

Autorisation de signature du marché de prestations intellectuelles relatif au Schéma de gestion du bassin versant du Vénéon pour la prévention des inondations, la gestion du transport solide et la restauration des milieux aquatiques pour le compte du SYMBHI

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le treize mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	/
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléance par Christian Masnada, présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

Autres personnes présentes : Daniel Verdeil, Damien Kuss, Mathieu Grenier, Agathe Girin, Baptiste Errecart, Aurélie Campoy, Cédric Rose, Sylvain Gonin, Anne-Sophie Drouet, Cécile Albano, Clarisse Pasteau, Marie Breuil, Xavier Favrolt, Nicolas Perrin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le schéma de gestion du bassin versant du Vénéon pour la prévention des inondations, la gestion du transport solide et la restauration des milieux aquatiques est une action structurante du PAPI des affluents de la Romanche en Oisans (actions 6-1 et 6-3).

Cette opération consiste à étudier, dans le cadre d'une démarche concertée et à partir d'un diagnostic approfondi, plusieurs scénarios de gestion et d'aménagement du torrent du Vénéon et de ses affluents de manière à retenir le scénario optimum et consensuel, qui permettra d'améliorer les conditions d'écoulement, préserver ou restaurer les milieux aquatiques, assurer une bonne gestion des flux sédimentaires et réduire le risque d'inondation dans les secteurs à risque. Le choix du scénario optimum se fera également à travers le prisme d'une analyse socio-économique.

Pour mener à bien cette étude, le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence en appel d'offres ouvert dans le respect des dispositions du droit de la commande publique. Cette procédure n'est pas décomposée en lot car l'accord-cadre ne contient pas de prestations distinctes et son exécution se trouve sur le même secteur géographique.

Le contrat est un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 350 000 € HT pour une durée de 20 mois en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

5 offres électroniques ont été déposées. La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de la séance du 20 mars 2025, a procédé à l'analyse et au classement des offres en application des critères énoncé dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
<i>2.1-Compréhension du contexte et des besoins de l'étude</i>	<i>20.0</i>
<i>2.2-Pertinence des moyens humains et matériels affectés à l'étude</i>	<i>20.0</i>
<i>2.3-Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude</i>	<i>20.0</i>
<i>2.4-Pertinence du planning proposé pour la réalisation de l'étude</i>	<i>10.0</i>

La Commission a attribué le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

- **Le groupement de candidats SAFEGE (Mandataire) et PROGEO ENVIRONNEMENT (cotraitant).**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le jeudi 27 mars 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk